

Communiqué de presse

LANCEMENT de « FRANCE. PATRIMOINES & TERRITOIRES D'EXCEPTION »

FRANCE PATRIMOINES & TERRITOIRES D'EXCEPTION

Sept réseaux de villes et de territoires patrimoniaux ruraux et urbains reconnus par un label, une marque, un document d'urbanisme patrimonial ou une distinction internationale, ont décidé de se réunir sous une bannière commune afin de développer un autre tourisme lié à la découverte des patrimoines exceptionnellement diffus sur l'ensemble du territoire.

Ce tourisme « buissonnier » a pour objectif de mieux répartir les flux, d'allonger les saisons touristiques et d'inciter à aller à la rencontre de territoires, de lieux, de savoir-faire moins connus dans un esprit de tourisme durable. Il peut constituer également une réponse au tourisme de masse.

« France. Patrimoines & Territoires d'exception »

Une marque pour renforcer les actions au niveau européen et international en matière de promotion des patrimoines naturels, culturels et paysagers et d'un tourisme durable, respectueux de ces patrimoines, qui participe à l'attractivité de la France.



Les sept réseaux regroupés sous la bannière commune

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Les Plus Beaux Villages de France®
- Les Plus Beaux Détours de France
- Petites Cités de Caractère® de France
- Réseau des Grands Sites de France
- Sites et Cités remarquables de France
- Ville et Métiers d'Art

Une association pour 1000 destinations offrant une grande diversité de patrimoines

- Bâties avec des villes, villages, patrimoine vernaculaire
- Paysagers
- Immatériel et de savoir-faire
- Gastronomiques



 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines

Rapport présenté par Martin MALVY

Accès - Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Ambassadeur de Sites et Cités remarquables de France

A la demande de Monsieur Laurent FABRUS
Remis à Monsieur Jean-Marc AYRAULT

Cette création fait suite au rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines » remis par Martin Malvy au Ministre Jean-Marc Ayrault en mars 2017, qui a fait ressortir la nécessité d'une plus grande lisibilité d'une offre liée aux patrimoines pour les visiteurs, notamment internationaux.



Communiqué de presse - Octobre 2019
Lancement « France. Patrimoines et Territoires d'exception »
Contact presse : Marie Le Scour – m.lescour@sites-cites.fr – 09 72 49 97 02

Une charte commune

Les réseaux partagent une charte commune avec un engagement notamment sur :

- Encourager l'équilibre entre développement touristique et préservation des sites
- Mieux diffuser les flux dans le temps et l'espace
- Mieux irriguer l'ensemble des territoires et soulager des sites soumis à une hyper fréquentation
- Traiter les enjeux forts de transition énergétique et écologique : circulation douce, réhabilitation responsable, innovations...
- Agir sur les habitants et acteurs socio-économiques du territoire pour favoriser leur appropriation de la destination et ainsi contribuer à la qualité touristique du territoire
- La promotion adaptée aux particularités des territoires patrimoniaux et concertée entre acteurs du patrimoine et du tourisme

Une association pour porter la marque

L'assemblée générale constitutive de l'association « France. Patrimoines & Territoires d'exception » réunissant les sept associations de collectivités patrimoniales se tiendra le 24 octobre 2019 à l'occasion du Salon international du patrimoine culturel.

L'association a pour but :

- De renforcer l'attractivité des territoires en coordonnant conduisant des actions de promotion en matière de tourisme durable fondé sur les patrimoines culturels, naturels, paysagers et d'art de vivre aux plans national, européen et international,
- De développer et promouvoir une offre de qualité en faisant émerger des « Pépites » au sein des réseaux et en mettant en valeur des « expériences de découvertes de patrimoines » d'exception,
- D'organiser le dialogue et la concertation entre les élus, les membres et les équipes techniques des associations membres chaque fois qu'elles l'estimeront souhaitable,
- De mener toute action de partenariat avec les structures publiques et privées et les professionnels du secteur, permettant de promouvoir la bannière « France. Patrimoines et territoires d'exception » et ses réseaux adhérents.
- De valoriser par les moyens qu'elle aura arrêtés l'offre de patrimoine des membres des réseaux adhérents.

Des actions à mener

- Echanges, concertations, dialogues
- Organisation de rencontres
- Actions de partenariat et de promotion commune
- Développement et valorisation d'une offre de qualité autour des patrimoines

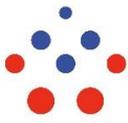


Deux logos illustrent cette marque commune

- Une version "tampon"



- Une version "bannière"

FRANCE 
**PATRIMOINES
& TERRITOIRES
D'EXCEPTION**



Communiqué de presse - Octobre 2019
Lancement « France. Patrimoines et Territoires d'exception »
Contact presse : Marie Le Scour – m.lescour@sites-cites.fr – 09 72 49 97 02